

CONTINUITÉ TERRITORIALE L'ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DU DÉSENCLAVEMENT DES ÎLES DU SUD



CONTEXTE

La situation géographique des îles de Marie-Galante, des Saintes et de La Désirade les expose à de fortes contraintes et accentue leur vulnérabilité, tant économique que sanitaire.

De nombreux échanges avec la population ont conduit à faire émerger de nouveaux besoins tels l'augmentation du nombre de rotations et l'extension des plages horaires d'arrivée et de départ. A cela s'ajoute la nécessité de tenir compte des besoins médicaux des résidents obligés de se déplacer sur la Guadeloupe continentale pour accéder aux soins spécifiques.

La Région Guadeloupe, en sa qualité d'autorité organisatrice des transports s'est ainsi saisie de la problématique de continuité territoriale entre les îles du Sud et la Guadeloupe.

L'exécutif régional a donc décidé de recevoir l'ensemble des maires des îles du Sud, les présidents de la Riviera du Levant et du Grand Sud Caraïbe, ainsi que les armateurs, afin d'aborder avec eux les difficultés liées aux liaisons inter-îles ainsi que les problématiques de la double insularité, et de la continuité territoriale.

Il s'agit également d'évoquer les pistes existantes proposées par la collectivité régionale pour lutter contre le désenclavement des îles du Sud et celles qui pourront être étudiées.

LES ACTIONS EXISTANTES POUR FAVORISER LA MOBILITÉ ENTRE LA GUADELOUPE ET LES ÎLES DU SUD

AIDE SUR LE PRIX D'ACHAT D'UN BILLET ALLER/RETOUR

Au regard des freins imposés par l'insularité, la collectivité régionale poursuit d'année en année ses efforts d'accompagnement des habitants au moyen d'un dispositif nommé « Aide au Désenclavement Maritime ADM ».

Ce dispositif consiste à attribuer une participation financière de la collectivité régionale, au bénéfice :

✱ Des résidents à titre principal d'une de ces îles, sur l'achat de 1 à 10 voyages aller/retour par mois ;

✱ Des résidents de Guadeloupe amenés à se rendre plusieurs fois par semaine sur une îles du sud pour des motifs professionnels, sur l'achat de 1 à 5 voyages par mois ;

✱ De toute personne pouvant justifier du paiement d'une taxe d'habitation dans les îles du sud, sur l'achat de 1 à 5 voyages par mois.

Chaque bénéficiaire devient alors titulaire d'une carte nominative lui permettant d'accéder au dispositif.

Actuellement, plus de 12 000 cartes sont actives sur un potentiel de 14 000 résidents, toutes îles confondues.



NOMBRE DE CARTES ACTIVES PAR COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- Marie-Galante : 8 708
- Les Saintes : 2 505
- La Désirade : 1 211

LE CHIFFRE

4 640 784 M€

En 2023, la collectivité régionale a consacré un budget de 4 640 784€ à l'Aide au désenclavement maritime

SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LES ARMATEURS

Dans un autre temps, les armateurs, participent au désenclavement des îles en mettant à disposition des usagers une offre de transport maritime par bateau.

Chaque armateur participe indirectement au fonctionnement du dispositif puisqu'il s'engage :

- A assurer les liaisons maritimes
- A accorder au résident, une réduction correspondant au montant de l'aide régionale
- Ne pas augmenter ses tarifs
- Assurer le contrôle de l'identité du détenteur de la carte régionale lors de l'achat du billet

Ces obligations sont matérialisées dans une convention bipartite signée entre la Région et chaque armateur.



LA STRATÉGIE ET LES AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES PAR LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE

En sus du maintien du dispositif, lequel sera renforcé en matière de contrôle permettant d'éviter la fraude, la Région Guadeloupe, en sa qualité d'autorité organisatrice des transports, entend soit définir des obligations de service public, soit mettre en place une Délégation de Service Public.

La réflexion se porte également pour le développement d'une ligne aérienne régulière dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Ce mode de transport viendra compléter les dessertes maritimes, ceci notamment pour répondre à des besoins spécifiques.

L'intention d'intégrer des acteurs comme l'Etat ou l'ARS est également envisagée car au-delà du seul sujet de la continuité territoriale, la double insularité de ces îles impacte les conditions de vie en général et les expose à des risques sanitaires.

